

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué le jeudi 17 janvier 2013 à 19 h 30 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Convention pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole
- Conventions pluriannuelles d'exploitation agricole
- Echange de terrain avec M. BRET Jean-Claude
- Tarifs des adhésions et des cotisations du service Tourisme
- Retrait de la parcelle 17 du Plan d'Aménagement de la forêt communale
-

Val-des-Prés, le 10 janvier 2013
Le Maire, René SIESTRUNCK

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2013

L'an deux mil treize et le dix-sept janvier à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Ariane TOUSSAINT, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE à M. Thierry AIMARD
M. Jean-Louis GONON à M. André ROULET

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

Convention pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend les décisions suivantes :

Article 1 : Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la commune de Val-des-Prés, décide de contracter auprès du Crédit Agricole Alpes Provence une ligne de trésorerie, dans les conditions suivantes :

- Montant : 100.000 €
- Durée : 1 an
- Index : Euribor 3 mois moyenné
- Marge : 3,50%
- Montant du tirage minimum : 25.000 €
- Nombre de tirages maximum : 2 dans le mois civil
- Commission d'engagement : 0,20% prélevée d'avance annuellement par débit d'office lors de la mise en place de la ligne de trésorerie
- Frais de dossier : 0,20%

Article 2 : La commune s'engage à procéder au remboursement du prêt à réception des subventions préfinancées.

Article 3 : Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat d'ouverture d'une ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole Alpes Provence.

Article 4 : Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat.

Convention pluriannuelle d'exploitation agricole avec M. Frédéric HOUSSAIS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de donner à monsieur Frédéric HOUSSAIS, agriculteur à Val-des-Prés, par convention d'exploitation, les parcelles A 794c de 676 m², D 972 de 378 m², D 973 de 405 m², D 975 de 693 m², D 976 de 1526 m², D 1270 de 1170 m², D 1272 de 1330 m², soit une superficie totale de 6.178 m² pour une durée de 6 ans,
- fixe le tarif de la location à 25 € pour 2013 et précise que ce tarif fera l'objet chaque année d'une révision en fonction de l'indice de fermage fixé par arrêté préfectoral,
- autorise le Maire à signer une convention pluriannuelle d'exploitation agricole avec M. HOUSSAIS.

Convention pluriannuelle d'exploitation agricole avec la GAEC LE CHAMP DU PIN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de donner à la GAEC LE CHAMP DU PIN, agriculteur à Val-des-Prés, par convention d'exploitation, les parcelles C 172 de 441 m² et C 178 de 1904 m², soit une superficie totale de 2.345 m² pour une durée de 6 ans,
- fixe le tarif de la location à 10 € pour 2013 et précise que ce tarif fera l'objet chaque année d'une révision en fonction de l'indice de fermage fixé par arrêté préfectoral.
- autorise le Maire à signer une convention pluriannuelle d'exploitation agricole avec la GAEC LE CHAMP DU PIN représentée par M. Marc DESCHAMPS et Mme Véronique BACHELLERIE.

Tarifs du service Tourisme

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la signature d'une convention avec l'Office de Tourisme de Briançon permettant de figurer dans leur brochure et sur leur site internet pour un montant de 850 € par an, et autorise le Maire à la signer ;
- fixe le montant de l'adhésion au service Tourisme de Val-des-Prés pour l'année 2013 à 20 € pour les professionnels du tourisme non résidents de la commune ;
- fixe les tarifs des cotisations au service Tourisme pour 2013 comme suit :

Résidence de tourisme	150 €
Hôtels 2* et 3*	120 €
Hôtels NC et 1*	100 €
Gîtes et chambres d'hôtes	85 €
1er meublé de tourisme ou assimilé	65 €
2e meublés de tourisme ou assimilé et suivants	45 €
Campings	210 €
Refuge	110 €
Commerçants	85 €
Artisans	85 €
Prestataires d'activités	85 €
Agences de voyages	130 €
Ecoles de ski	130 €
Transports	110 €

Echange de terrain avec M. BRET Jean-Claude

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'échange de la parcelle C 856 de 31 m² appartenant à M. BRET Jean-Claude contre 31 m² de la parcelle communale C 1190,
- précise que les frais de géomètre et de notaire seront partagés par moitié entre les deux parties,
- autorise le Maire à signer l'acte d'échange ainsi que toutes les pièces s'y rapportant auprès de Maître AUDIFFRED, notaire à Briançon.

Retrait de la parcelle 17 du Plan d'Aménagement de la forêt communale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de retirer la parcelle forestière n° 17 d'une surface de 7,7 ha, située dans le torrent du Vallon, du programme d'assiette des coupes pour la période 2008-2022.

Val-des-Prés, le 24 Janvier 2013
Le Maire, René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 17 Janvier 2013

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 7

votants : 9

Date de la convocation :

10 Janvier 2013

Date d'affichage :

10 Janvier 2013

L'an deux mil treize et le dix sept janvier à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Ariane TOUSSAINT, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE à M. Thierry AIMARD

M. Jean-Louis GONON à M. André ROULET

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

OBJET : Convention pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole

Monsieur le Maire expose que pour faire face à un besoin de trésorerie, il convient de recourir à l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 100.000 €. Il donne lecture des propositions du Crédit Agricole Alpes Provence.

Après avoir entendu le rapport du Maire, vu le projet de contrat du Crédit Agricole Alpes Provence, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend les décisions suivantes :

Article 1 : Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la commune de Val-des-Prés, décide de contracter auprès du Crédit Agricole Alpes Provence une ligne de trésorerie, dans les conditions suivantes :

- Montant : 100.000 €
- Durée : 1 an
- Index : Euribor 3 mois moyenné
- Marge : 3,50%
- Montant du tirage minimum : 25.000 €
- Nombre de tirages maximum : 2 dans le mois civil
- Commission d'engagement : 0,20% prélevée d'avance annuellement par débit d'office lors de la mise en place de la ligne de trésorerie
- Frais de dossier : 0,20%

Article 2 : La commune s'engage à procéder au remboursement du prêt à réception des subventions préfinancées.

Article 3 : Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat d'ouverture d'une ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole Alpes Provence.

Article 4 : Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 17 Janvier 2013

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 7

votants : 9

Date de la convocation :

10 Janvier 2013

Date d'affichage :

10 Janvier 2013

L'an deux mil treize et le dix sept janvier à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Ariane TOUSSAINT, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE à M. Thierry AIMARD

M. Jean-Louis GONON à M. André ROULET

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

OBJET : Convention pluriannuelle d'exploitation agricole avec M. Frédéric HOUSSAIS

Monsieur le Maire rappelle que la convention pluriannuelle d'exploitation agricole avec monsieur Frédéric HOUSSAIS arrive à son terme. Il informe que monsieur HOUSSAIS souhaite la renouveler.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de donner à monsieur Frédéric HOUSSAIS, agriculteur à Val-des-Prés, par convention d'exploitation, les parcelles A 794c de 676 m², D 972 de 378 m², D 973 de 405 m², D 975 de 693 m², D 976 de 1526 m², D 1270 de 1170 m², D 1272 de 1330 m², soit une superficie totale de 6.178 m² pour une durée de 6 ans,
- fixe le tarif de la location à 25 € pour 2013 et précise que ce tarif fera l'objet chaque année d'une révision en fonction de l'indice de fermage fixé par arrêté préfectoral,
- autorise le Maire à signer une convention pluriannuelle d'exploitation agricole avec monsieur Frédéric HOUSSAIS.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 17 Janvier 2013

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 7

votants : 9

Date de la convocation :

10 Janvier 2013

Date d'affichage :

10 Janvier 2013

L'an deux mil treize et le dix sept janvier à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Ariane TOUSSAINT, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE à M. Thierry AIMARD
M. Jean-Louis GONON à M. André ROULET

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

OBJET : Convention pluriannuelle d'exploitation agricole avec la GAEC LE CHAMP DU PIN

Monsieur le Maire rappelle que la convention pluriannuelle d'exploitation agricole avec la GAEC LE CHAMP DU PIN représentée par M. Marc DESCHAMPS et Mme Véronique BACHELLERIE arrive à son terme et que ceux-ci souhaitent la renouveler.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de donner à la GAEC LE CHAMP DU PIN, agriculteur à Val-des-Prés, par convention d'exploitation, les parcelles C 172 de 441 m² et C 178 de 1904 m², soit une superficie totale de 2.345 m² pour une durée de 6 ans,
- fixe le tarif de la location à 10 € pour 2013 et précise que ce tarif fera l'objet chaque année d'une révision en fonction de l'indice de fermage fixé par arrêté préfectoral.
- autorise le Maire à signer une convention pluriannuelle d'exploitation agricole avec la GAEC LE CHAMP DU PIN représentée par M. Marc DESCHAMPS et Mme Véronique BACHELLERIE.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 17 Janvier 2013

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 7

votants : 9

Date de la convocation :

10 Janvier 2013

Date d'affichage :

10 Janvier 2013

L'an deux mil treize et le dix sept janvier à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Ariane TOUSSAINT, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE à M. Thierry AIMARD
M. Jean-Louis GONON à M. André ROULET

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

OBJET : Convention avec l'Office de Tourisme de Briançon et tarifs des adhésions et des cotisations au service Tourisme de Val-des-Prés

Monsieur le Maire informe que l'Office de Tourisme de Briançon propose aux communes alentours une convention permettant de figurer dans leur brochure et sur leur site internet pour un montant de 850 € par an. Il explique l'intérêt que ce service représenterait pour la commune et propose de modifier pour 2013 les tarifs de l'adhésion pour les professionnels du tourisme non résidents de la commune ainsi que les tarifs des cotisations au service Tourisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la signature d'une convention avec l'Office de Tourisme de Briançon permettant de figurer dans leur brochure et sur leur site internet pour un montant de 850 € par an, et autorise le Maire à la signer ;
- fixe le montant de l'adhésion au service Tourisme de Val-des-Prés pour l'année 2013 à 20 € pour les professionnels du tourisme non résidents de la commune ;
- fixe les tarifs des cotisations au service Tourisme pour 2013 comme suit :

Résidence de tourisme	150 €
Hôtels 2* et 3*	120 €
Hôtels NC et 1*	100 €
Gîtes et chambres d'hôtes	85 €
1 ^{er} meublé de tourisme ou assimilé	65 €
2 ^e meublés de tourisme ou assimilé et suivants	45 €
Campings	210 €
Refuge	110 €
Commerçants	85 €
Artisans	85 €
Prestataires d'activités	85 €
Agences de voyages	130 €
Ecoles de ski	130 €
Transports	110 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 17 Janvier 2013

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 7

votants : 9

Date de la convocation :

10 Janvier 2013

Date d'affichage :

10 Janvier 2013

L'an deux mil treize et le dix sept janvier à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Ariane TOUSSAINT, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE à M. Thierry AIMARD
M. Jean-Louis GONON à M. André ROULET

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

OBJET : Echange de terrain avec M. BRET Jean-Claude

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 14 mars 2012 relative à une autorisation temporaire de passage à la parcelle C 859 par la parcelle communale C 1190. Il y a lieu de régulariser par l'échange de la parcelle C856 d'une superficie de 31 m² appartenant à M. BRET Jean-Claude contre une superficie équivalente de la parcelle communale C 1190.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'échange de la parcelle C 856 de 31 m² appartenant à M. BRET Jean-Claude contre 31 m² de la parcelle communale C 1190,
- précise que les frais de géomètre et de notaire seront partagés par moitié entre les deux parties,
- autorise le Maire à signer l'acte d'échange ainsi que toutes les pièces s'y rapportant auprès de Maître AUDIFFRED, notaire à Briançon.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 17 Janvier 2013

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 7

votants : 9

Date de la convocation :

10 Janvier 2013

Date d'affichage :

10 Janvier 2013

L'an deux mil treize et le dix sept janvier à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Ariane TOUSSAINT, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE à M. Thierry AIMARD

M. Jean-Louis GONON à M. André ROULET

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

OBJET : Retrait de la parcelle 17 du Plan d'Aménagement de la forêt communale

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 27 juin 2008 relative à l'approbation du plan d'aménagement de la forêt communale pour la période 2008-2022. Il informe que la parcelle forestière n° 17 d'une surface de 7,7 ha est située dans le torrent du Vallon et qu'elle est inexploitable. Il convient par conséquent de la retirer du programme d'assiette des coupes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de retirer la parcelle forestière n°17 d'une surface de 7,7 ha, située dans le torrent du Vallon, du programme d'assiette des coupes pour la période 2008-2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK